



# Date légale d'acquisition d'un bien immobilier

Par **Didier1**, le **31/10/2011** à **23:35**

Il y a environ 15 ans, j'ai acquis un bien immobilier à la suite d'un partage consécutif à une succession.

J'ai récemment mis en vente ce bien immobilier (vente non finalisée), et je souhaite connaître [s]la date exacte[/s] à laquelle j'ai acquis ce bien, en vue de déterminer l'abattement sur la plus-value auquel j'aurai droit légalement au moment de la vente.

L'acte notarié "PARTAGE" est daté du **6 mars 1997**.

Cependant, dans ce même acte notarié, il est écrit, au paragraphe "JOUISSANCE DIVISE" : "D'un commun accord entre les parties, la jouissance divise est fixée rétroactivement au **1er janvier 1997**".

Quelle est donc, en conséquence, la date légale à laquelle j'ai pris possession de ce bien immobilier, et qui servira à déterminer, au moment de la finalisation de sa vente, la durée exacte pour laquelle ce bien a été en ma possession, et en conséquence, l'abattement fiscal sur la plus-value auquel j'aurai droit ?

Un expert peut-il me renseigner de manière précise ?

***Voir aussi l'effet déclaratif du partage ( départ de l' indivision )***